

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 17 JANVIER 2019

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, la cession à titre gratuit par la Société THOMAS SA à la Commune, des espaces verts du lotissement Domaine de Bonnefonds (annule et remplace la délibération du 14 décembre 2017).
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs du camping du Val de Coise pour l'année 2019.
- Approuve, à la majorité, la convention d'études et de veille foncière proposée par EPORA.
- Approuve, à la majorité, les ouvertures de crédit pour 2019.
- Prend acte des décisions du Maire.



Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 21 janvier 2019